

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2014

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le Jeudi 13 février 2014 à 18h.30 sous la présidence de Gérard DEVAUX, Maire de la commune.

En présence de : Jean-Michel COUTURIER, Alain DEPREUX, Jean-Marc HUTIN, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Didier JACQUEMIN, Jacky SAKALOWSKI, Jean-Luc COUTEAU, Paulette DESJARDINS, Michel RZEPKA, Yannick HERBET.

Absentes excusées : Pamela LECHIFFLARD, Martine DEFRUIT

Absents : Frédéric GOVIN, Dominique DEPREUX, Michèle LEGOEUL, Roland LEDUC.

-=-=-

Le Conseil Municipal adopte les comptes rendus des réunions des 2 et 27 décembre 2013.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1) Adhésions et retrait du SIDEN-SIAN

Le Comité du SIDEN-SIAN a adopté diverses délibérations portant d'une part sur des adhésions (nouvelles Communautés d'Agglomération de DOUAI et de MAUBEUGE), d'autre part sur le retrait de la commune de NEUVILLE SAINT VAAST pour la compétence Eaux Pluviales.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2) Acompte sur subvention au C.C.A.S.

Les ressources du Centre Communal d'Action Sociale provenant majoritairement de la commune par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance de 1 500 € sur la subvention 2014 afin de couvrir les premières dépenses de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

3) Suppression de postes au sein du personnel communal

Plusieurs postes à temps complet inscrits au tableau des effectifs sont actuellement vacants suite à des départs en retraite.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire Professionnel Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion du Nord sur la suppression de ces postes (1 poste de rédacteur principal, 1 poste d'agent de maîtrise principal, 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe).

Il s'agit d'un toilettage du tableau des effectifs.

4) Modification du mode de gestion du service public de distribution de l'électricité

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration de la Régie Electrique, réunis de manière informelle le 29 janvier 2014, ont pris connaissance du projet de modification du mode de gestion du service public de distribution de l'électricité et donné leur accord de principe à la création d'une Société d'Economie Mixte, désirant toutefois que le poste de Président de la SEM soit dévolu à un des 3 représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et que celui-ci dispose d'une voix prépondérante.

Le premier souhait a été pris en compte et les statuts (article 17-1-2) modifiés en conséquence mais le deuxième s'avère superflu puisque les mêmes statuts précisent (article 17-2-3) que « les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés » excluant ainsi toute possibilité d'égalité de voix.

Par ailleurs, le Comité Technique Paritaire Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a émis, le 7 février 2014, un avis favorable à ce projet de modification.

Dans ces conditions, il propose au Conseil Municipal d'une part de retenir le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation, par voie de concession, du service public de développement et de l'exploitation du réseau de distribution de l'électricité aux tarifs réglementés pour une durée de 30 ans, d'autre part de confier à la SEM Beauvois Distrilec la gestion de la délégation, par voie de concession, dudit service public.

Jean-Michel COUTURIER intervient pour faire part de ses réserves. Il estime en effet l'apport financier de la SICAE trop faible au regard des inconvénients.

Il souhaiterait un maintien de la Régie Municipale de l'Electricité et un renforcement du contrôle des élus (désignation d'un adjoint au Maire délégué à la Régie) les avantages accordés aux Beauvoisiens risquant d'être remis en cause. Jean-Marie BACQUET rétorque que ces « avantages » ne profitent qu'aux mauvais payeurs.

Gérard DEVAUX précise que l'apport de la SICAE mentionné par Jean-Michel COUTURIER ne concerne que l'apport initial en capital ; le chiffre de 1 million d'euros de travaux engagés d'ici deux ans lui paraît beaucoup plus significatif sur l'investissement de la SICAE.

Il rappelle que la commune restera majoritaire au sein de la SEM puisqu'elle détiendra 51 % des actions.

Il insiste sur le côté sécurisant de cette évolution que ce soit au niveau technique ou au niveau administratif.

A son avis, chacune des parties prenantes y trouve son compte dans ce projet et les risques sont mutualisés.

Revenant sur les impayés, il précise que leur montant s'élève à 27 000 € environ, soit 5 à 6 % des factures.

Yannick HERBET souhaite que ce soit le prochain Conseil Municipal qui prenne cette décision.

Gérard DEVAUX fait part de son étonnement alors que ce projet est évoqué depuis de nombreux mois et qu'aucune objection n'a été émise le 29 janvier 2014.

Il ne reviendra pas sur l'engagement moral qu'il a pris de régler ce dossier avant son départ.

Par 8 voix pour et 4 voix contre (Jean-Michel COUTURIER, Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Jean-Luc COUTEAU), le Conseil Municipal adopte le projet de modification du mode de gestion du service public de distribution de l'électricité.

5) Renouvellement de ligne de trésorerie

Le Crédit Agricole Nord de France va prochainement se prononcer sur la reconduction de la ligne de trésorerie de 50 000 € ; il s'agira soit d'un crédit de trésorerie classique soit d'un emprunt relais à court terme (6 mois).

Mr Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur ce dossier.

Yannick HERBET fait remarquer que cette question ne figure pas à l'ordre du jour. Gérard DEVAUX précise que le Crédit Agricole n'a donné sa réponse que ce jour à 16h.00. Jean-Michel COUTURIER note que l'ordre du jour n'est pas une formalité obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Le vote aboutit au résultat suivant : 9 voix pour et 3 voix contre (Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Jean-Luc COUTEAU).

6) Informations diverses

- le Relais va installer deux bennes à vêtements, l'une sur le parking de la Mairie, l'autre à proximité du Centre Social l'Escale. La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis pourrait récupérer des taxes.
- Gérard DEVAUX rappelle une information divulguée le 29 janvier dernier, à savoir l'aménagement du parking de l'école Maurice CAREME et d'une partie des trottoirs et bordurage. L'entreprise LECLERCQ TP a prévu d'intervenir durant les vacances scolaires de février.
- deux devis ont été sollicités pour l'aménagement des nouveaux ateliers municipaux dans le bâtiment situé 11, rue Berthelot. L'un porte sur la démolition des quais existants et la mise en œuvre d'enrobés (5 800 €) l'autre sur la réfection du réseau électrique (4 800 €) ; ces travaux sont à inscrire au budget 2014.

Répondant à une interrogation de Jean-Marc HUTIN, Gérard DEVAUX signale que le compromis de vente de l'immeuble situé 10, rue Roger Salengro sera prochainement signé avec Mr et Mme VERMEIL.

- Gérard DEVAUX fait état d'un projet initié par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis portant sur l'introduction de circuits alimentaires de proximité dans la restauration collective scolaire. La commune de Beauvois en Cambrésis figure parmi les localités où sera engagée une réflexion sur une coordination du cahier des contrats de fourniture de repas dans les cantines scolaires en introduisant une quote-part de produits locaux.
- Mr le Maire a été saisi d'une demande d'exonération de la Taxe sur le Foncier Bâti au titre de logements anciens économes en énergie ; cette exonération peut être décidée par le Conseil Municipal.
Cette question sera examinée dans le détail lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le vendredi 14 mars à 18h.00
- La vente du bâtiment LESTRA à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis ainsi que le compte de gestion et le compte administratif 2013 devraient également figurer à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19h.30

